



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

**CABINET**  
**Service Interministériel de Défense**  
**et de Protection Civiles**

---

**ARRETE N° 2643/2015**  
**portant approbation des listes d'usagers appelés à bénéficier des dispositions**  
**de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestages**  
**sur les réseaux électriques**

---

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU l'arrêté du ministre chargé de l'Industrie en date du 5 juillet 1990 (modifié) fixant les consignes générales de délestages sur les réseaux électriques ;

VU la circulaire ministérielle du 16 juillet 2004, relative à l'élaboration des listes d'usagers prioritaires, supplémentaires et de relestage ;

VU la circulaire ministérielle du 21 septembre 2006, relative à l'élaboration des listes d'usagers prioritaires, supplémentaires et de relestage pour ce qui concerne les établissements de santé ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3108 du 15 décembre 2011 ;

SUR proposition de Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

Liste des usagers relevant du service prioritaire de l'électricité

Sont inscrits sur la liste en annexe I du présent arrêté :

- les usagers dont le maintien de l'alimentation en énergie électrique des installations doit être assuré en toutes circonstances au titre de la protection des vies humaines et de la sécurité,
- les usagers dont les installations ne peuvent être interrompues dans leur fonctionnement sans subir de dommages.

Les organismes et établissements assurant la distribution de l'électricité devront veiller à pouvoir disposer à tout moment et jusqu'à ce que le fonctionnement normal du service public de l'électricité puisse être rétabli, de moyens en matériel et en personnel, indispensables au maintien du service prioritaire ainsi défini.

**Article 2**

Liste complémentaire des usagers relevant du service prioritaire à l'électricité

Sont inscrits sur la liste en annexe II du présent arrêté :

- à titre complémentaire, en raison de leur situation particulière et dans la limite des disponibilités en énergie électrique, sont inscrits sur la liste en II du présent arrêté, les usagers pouvant bénéficier d'une certaine priorité par rapport aux autres usagers notamment en cas d'urgence.

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX  
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

### **Article 3**

#### Liste supplémentaire des usagers à relester en priorité

Sont inscrits sur la liste en annexe III du présent arrêté :

- les usagers pouvant bénéficier d'une certaine priorité par rapport aux autres usagers, en cas de reletage.

### **Article 4**

Conformément aux prescriptions du ministère des finances, du commerce et de l'industrie, les organismes et établissements assurant la distribution de l'électricité doivent informer par tous moyens appropriés et le plus longtemps possible à l'avance les usagers concernés par les délestages.

### **Article 5**

Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers inscrits sur les listes annexées au présent arrêté par les organismes et établissements assurant la distribution de l'électricité.

### **Article 6**

L'arrêté 2011/3108 du 15 décembre 2011 est abrogé.

### **Article 7**

M. le Secrétaire Général de la préfecture des Vosges, Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, Mme la Déléguée Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Vosges, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique des Vosges, Monsieur le commandant de groupement de Gendarmerie des Vosges, Monsieur le Directeur Régional ERDF Lorraine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges et sur le site internet de la DREAL Lorraine.

Epinal, le 01 DEC. 2015

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Délais et voies de recours - la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe I à l'arrêté n° 2643 / 2015

LISTE DES USAGERS RELEVANT DU SERVICE PRIORITAIRE A L'ELECTRICITE

Catégorie A

Etablissements qui ne sauraient souffrir d'interruption dans leur fonctionnement sans mettre en danger des vies humaines

Etablissement	Adresse	CP	Commune
Laboratoire d'analyse de biologie médicale Durupt Martin	10 rue des Capucins	88 130	CHARMES
Centre Hospitalier	3, avenue R.Schumann	88 000	EPINAL
Laboratoire d'analyses de biologie médicale Lefaut et petit	11 chemin de la belle au bois dormant	88 000	EPINAL
Polyclinique L'Arc en Ciel - Ligne Bleue	9-11 avenue du Rose Poirier	88 000	EPINAL
Centre de Transfusion sanguine	11 rue Aristide Briand	88 000	EPINAL
Laboratoire d'analyse de biologie médicale Denis-Florentin	8 rue Boulay de la Meurthe	88 000	EPINAL
Centre Hospitalier E Durkheim – Maison de santé St Jean	31 rue Thiers	88 000	EPINAL
Laboratoire d'analyse de biologie médicale	12 place du Tilleul	88 400	GERARDMER
Centre Hospitalier	22 boulevard Kelsch	88 196	GERARDMER
Laboratoire d'analyse de biologie médicale	1 rue du Général Leclerc	88 190	GOLBEY
Centre Hospitalier	13 rue Eugène Lutherer	88 191	GOLBEY
USLD du centre hospitalier	13 rue Eugène Lutherer	88 191	GOLBEY
Laboratoire d'analyse de biologie médicale	rue du Fond de Jainveau	88 500	MIRECOURT
Laboratoire d'analyse de biologie médicale SELBM	22 rue de France	88 300	NEUFCHATEAU
Centre Hospitalier Général	1280 avenue division Leclerc	88 300	NEUFCHATEAU
Laboratoire d'analyse de biologie médicale Bach-Deletraz	5 rue Abel Ferry	88 700	RAMBERVILLERS
Centre Hospitalier Général	1 rue Georges Lang	88 200	REMIREMONT
Laboratoire d'analyse de biologie médicale Valence et Vallet	62 bis Bld Thiers	88 200	REMIREMONT
USLD du Centre Hospitalier Général	12 avenue Julien Meline	88 200	REMIREMONT
EFS Lorraine Champagne	26 rue du nouvel hôpital	88 100	ST DIE DES VOSGES
Centre de cure médicale de Foucharupt	Rue Leon Jacquerez	88 100	ST DIE DES VOSGES
Centre Hospitalier Général	26 rue du Nouvel Hôpital	88 100	ST DIE DES VOSGES
Laboratoire d'analyse de biologie médicale	3 quai Jeanne d'Arc	88 100	ST DIE DES VOSGES
Laboratoire d'Analyse de Biologie Médicale Mathieu	27 rue de Lorraine	88 176	THAON LES VOSGES
Centre Hospitalier	Avenue Maurice Barres	88 800	VITTEL
Centre Hospitalier	191 avenue Maurice Barres	88 800	VITTEL
USLD du centre hospitalier	191 avenue Maurice Barres	88 800	VITTEL

FREFECTURE DES VOSGES

Annexe I à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE DES USAGERS RELEVANT DU SERVICE PRIORITAIRE A L'ELECTRICITE

Catégorie B

Installations indispensables à la sécurité

Etablissement	Adresse	CP	Commune
Relais INPT*		88230	BAN SUR MEURTHE
Relais INPT*		88037	BASSE SUR LE RUPT
Relais INPT*		88078	BRUYERES
Relais INPT*		88079	BULGNEVILLE
Maison d'arrêt	13 rue Vilars	88000	EPINAL
Centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie (CORG)	8 rue du professeur Roux	88000	EPINAL
Hôtel de Police (DDSP)	Place Clémenceau	88000	EPINAL
Relais INPT*		88000	EPINAL
Relais INPT*		88160	EPINAL
Relais INPT*		88360	FERDRUPT
Service départemental d'incendie et de secours (CODIS)	Route des forges	88190	GOLBEY
Relais INPT*		88345	LA PETITE FOSSE
Relais INPT*		88320	LAMARCHE
Relais INPT*		88530	LE THOLY
Relais INPT*		88340	LE VAL D AJOL
Relais INPT*		88340	LE VAL D AJOL
Relais INPT*		88800	MONTHUREUX LE SEC
Relais INPT*		88315	MORTAGNE
Relais INPT*		88300	NEUFCHATEAU
Relais INPT*		88200	REMIREMONT
Relais INPT*		88413	ST DIE DES VOSGES
Relais INPT*		88463	TAINTRUX
Relais INPT*		88300	TRANQUEVILLE GRAUX
Relais INPT*		88240	TREMONZEY
Relais INPT*		88220	XERTIGNY

\* Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe I à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE DES USAGERS RELEVANT DU SERVICE PRIORITAIRE A L'ELECTRICITE

Catégorie C

Installations industrielles pour lesquelles une interruption de fonctionnement serait gravement dommageable

Etablissement	Adresse	CP	Commune
VISKASE S.A.	9 rue Pierre de Coubertin	88 150	THAON LES VOSGES
S.O.V.V.A.D.	Chemin de Romont	88 700	RAMBERVILLERS
SHERPHERD		88 500	JUVAINCOURT
OI MANUFACTURING	28 rue d'Alsace	88 170	GIRONCOURT SUR VRAINE
THIRIET		88 510	ELOYES

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe II à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE SUPPLEMENTAIRE D'USAGERS POUVANT BENEFICIER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITES D'UNE CERTAINE PRIORITE

I. Etablissements sanitaires et sociaux

Etablissement	Adresse	CP	Commune
Hôpital local de Bruyères	16 rue de l'Hôpital	88 600	BRUYERES
USLD de l'hôpital local de Bruyères	16 rue de l'Hôpital	88 600	BRUYERES
Hôpital local de Bussang	3 rue Luttenbacher	88 540	BUSSANG
Hôpital local de Châtel sur Moselle	2 rue des Vergers	88 330	CHATEL SUR MOSELLE
Alliance Healthcare	10 rue de la Plaine	88 150	CHAVELOT
Maison d'Accueil Spécialisée 'L'effeuilly'	35 rue Stanislas	88 260	DARNEY
Maison d'Accueil Spécialisée Handas Accueil de jour	10 allée des blanches croix	88 000	EPINAL
CMPPA/CATTP/Hôpital de jour	31 avenue Thiers	88 000	EPINAL
CMP/CATTP/placement familial thérap pour enfants	9 rue Paul Doumer	88 000	EPINAL
CMP/Service placement familial adultes	18 rue de la préfecture	88 000	EPINAL
Hôpital de jour pour adultes	21 rue Thiers	88 000	EPINAL
Hôpital de jour pour enfants	8 rue Paul Rosaye	88 000	EPINAL
CMP pour adolescents	2 quai Serot	88 002	EPINAL CEDEX
Hôpital local de Fraize	42 rue de la Costelle	88 230	FRAIZE
Hôpital rural et Maison de Retraite	4 rue de Bellune	88 320	LAMARCHE
Hôpital Rural Le Thillot	60 rue Charles de Gaulle	88 160	LE THILLOT
Maison d'Accueil Spécialisée 'Autisme'	Route Goutte Villemain	88 530	LE THOLY
Hôpital local du Val du Madon site de MATTAINCOURT	Rue du général de Gaulle	88 500	MATTAINCOURT
Maison d'Accueil Spécialisée du CHS de Ravenel	Lieu dit la petite Praye	88 500	MATTAINCOURT
CHS de Ravenel	1115 avenue René Porterat	88 507	MIRECOURT
Hôpital du val de Madon site de Mirecourt	32 rue Germini	88 502	MIRECOURT
Hôpital de jour/CMP/CATTP 'LA SOURCE'	1 avenue Graillet	88 500	MIRECOURT
CMP pour adultes	51 avenue Kennedy	88 300	NEUFCHATEAU
Hôpital de jour pour adultes/CATTP	8 place Carrière	88 300	NEUFCHATEAU
Hôpital local de Rambervillers	5 rue du Void-Régnier	88 700	RAMBERVILLERS
Hôpital local de Raon l'Etape	27 rue Jacques Mellez	88 100	RAON L'ETAPE
Laboratoire d'analyse de biologie médicale	97 rue Jules Ferry	88 100	RAON L'ETAPE
CMP PA/CATTP PA/CMP ADULTES REMIREMONT	23 boulevard Thiers	88 200	REMIREMONT
Hôpital de jour 'La roche d'arma'	11 chemin des granges Puton	88 200	REMIREMONT
Hôpital de jour/CATTP/CMP pour enfants	7 rue Capitaine Flayelle	88 200	REMIREMONT
Hôpital rural et Maison de Retraite de SENONES	2 rue Poincaré	88 210	SENONES
Maison d'Accueil Spécialisée du 21 <sup>e</sup> siècle	3 rue Pierre Beregovoy	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison d'Accueil Spécialisée Mosaïque	11 rue d'Ortimont	88 100	ST DIE DES VOSGES
CMP pour enfants	9 rue René Jacquot	88 100	ST DIE DES VOSGES
Hôpital de jour pour enfants	16 rue de Lorient	88 100	ST DIE DES VOSGES
Hôpital de jour pour adultes/CATTP SAINT-DIE	13 rue du 10 <sup>e</sup> BCP	88 100	ST DIE DES VOSGES
CMP pour adultes/CMPPA/CATTP DE SAINT DIE	3 rue Jacques Delille	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison d'Accueil Spécialisée les Charmilles	Cité Cuny	88 150	THAON LES VOSGES
Hôpital de jour / CMP/CATTP 'HEMERIOS'	4 rue du Lieutenant Seidel	88 150	THAON LES VOSGES
Maison d'Accueil Spécialisée l'AQUARELLE	36 rue du Pincieux	88 450	VINCEY
Hôpital de jour / CMP/CATTP enfants	10 rue de Luxembourg	88 800	VITTEL
Laboratoire ATOUTBIO	185 rue Charles Garnier	88 800	VITTEL
Hôpital de jour / CMP adultes	17 rue de Voiveselles	88 800	VITTEL

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe II à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE SUPPLEMENTAIRE D'USAGERS POUVANT BENEFICIER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITES D'UNE CERTAINE PRIORITE

II. Etablissements industriels

Etablissement	Adresse	CP	Commune
SITPA		88 380	ARCHES
FROMAGERIE DE L'ERMITAGE		88 140	BULGNEVILLE
NESTLE Waters Supply Est		88 140	CONTREXEVILLE
ASMAR Marcillat	Rue de la Gare	88 430	CORCIEUX
ABATTOIR MONTANE SUD		88 200	DOMMARTIN LES REMIREMONT
SOCOPA Est	Rue Bourgogne Zone Franche	88 500	DOMVALLIER
ABATTOIR COMPTOIR VIANDE DE LORRAINE Oriental Viandes		88 500	DOMVALLIER
CENTRALE CHAUFFE ZUP	Allée des Cèdres	88 000	EPINAL
PAPETERIES CLAIREFONTAINE	19 rue de l'Abbaye	88 480	ETIVAL-CLAIREFONTAINE
MICHELIN	Rue du Xay	88 192	GOLBEY
FIVES CRYO ( Ex NORDON CRYOGENIE)	Rue du Fort	88 190	GOLBEY
NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin	88 190	GOLBEY
TRANE		88 190	GOLBEY
TOILTECH		88 600	LA CHAPELLE DEVANT BRUYERE
NOVATISSUE SAS		88 600	LAVAL SUR VOLOGNE
FROMAGERIE BONGRAIN GERARD		88 530	LE THOLY
ORIENTAL VOSGES VIANDE SICA	Route de Neufchateau	88 500	MIRECOURT
FROMAGERIE de NEUFCHATEAU	101 Avenue Kennedy	88 300	NEUFCHATEAU
INNOTHERA		88 440	NOMEXY
AUTOCOUSSIN Industrie FAURECIA		88 470	NOMPATELIZE
TREFILERIE des VOSGES de PLOMBIERES	Blanc Murger Bellefontaine	88 370	PLOMBIERES LES BAINS
PTP ( Ex REXNORD)		88 100	RAON L'ETAPE
GANTOIS de ST DIE	25 rue des 4 Frères Mougeotte	88 100	ST DIE
FAURECIA SOMMER ALLIBERT		88 470	ST MICHEL SUR MEURTHE
ARIES INDUSTRIE	ZI Paituotes 100 ch Grandes Hyeres	88 100	STE MARGUERITE
FERTIL SA	1 rue du Saut de la Cuve -Le Syndicat	88 120	VAGNEY
PLASTIJO S.A.	Route de Dommartin	88 200	VECOUX
LORRAINE Tubes ex TUBEUROP		88 470	VINCEY
NESTLE Waters Supply Est		88 800	VITTEL
S.A.F.R. FROMAGERIE RENTZ		88 220	XERTIGNY

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe III à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE D'USAGERS A RELESTER EN PRIORITE

Etablissement	Adresse	CP	Commune
Résidence Saint Antoine	4 route de Remiremont	88 380	ARCHES
Maison de retraite	50 rue Chesnois	88 240	BAINS LES BAINS
Lieu de vie Challenge	20 Laitre	88 210	BAN DE SAPT
Lieu de vie Gavroche	Chemin de l'Epaxe	88 430	BIFFONTAINE
Résidence Home du Cameroun	50 rue de Vielsalm	88 600	BRUYERES
Maison de retraite Foyer résidence l'Avison	2 rue louis marin	88 600	BRUYERES
Maison de retraite	32 rue des Capucins	88 130	CHARMES
Maison de Retraite Saint Jean de Charmois	8 rue de la croisettes	88 270	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX
IME de Chateaufort sur Moselle	4 rue des Vergers	88 094	CHATEL SUR MOSELLE
Résidence Ozanam	3 rue du stade	88 460	CHENIMENIL
Lieu de vie Le chemin	3 la rielle	88 300	CIRCOURT SUR MOUZON
Maison de retraite Le foyer Forfelet	4 rue James Wiese	88 430	CORCIEUX
Maison de retraite - Résidence Couaroge	6 rue de Chermenil	88 310	CORNIMONT
IMP l'eau vive	33 rue Stanislas	88 260	DARNEY
EHPAD André Barbier	1 route de Vittel	88 260	DARNEY
I.F.Pro	1 route d'Attigny	88 260	DARNEY
Institut de formation professionnelle R O	Route d'Attigny	88 260	DARNEY
Maison de retraite	96 rue roche guerin	88 000	DINOZE
Mini crèche	18 rue du colonel Bertin	88 460	DOCELLES
Maison de Retraite Raynald Merlin	12 place du monument	88 170	DOMMARTIN SUR VRAINE
Maison de Retraite Les Marronniers	82 rue de la gare	88 270	DOMPAIRE
Maison de Retraite d'Eloyes	13 rue Charles de Gaulle	88 158	ELOYES
Etablissement pour Polyhandicapés	Allée de la Voivre	88 000	EPINAL
Maison de Retraite Les Magnolias	34 rue Français	88 000	EPINAL
Résidence Bon repos	20 quai Michelet	88 000	EPINAL
Maison de Retraite Korian - Villa Spinale	13 rue Ponscarne	88 000	EPINAL
IME Clair Matin	La Voivre	88 000	EPINAL
Résidence Le chapitre	15 place de Lattre	88 000	EPINAL
Maison de Retraite Notre Dame	3 rue Galtier	88 000	EPINAL
Unité d'enseignement Autisme	4 avenue Victor Hugo	88 000	EPINAL
ALTIR Centre d'autodialyse	3 avenue Robert Schuman	88 000	EPINAL
ALTIR Centre d'autodialyse	Allée des chênes	88 000	EPINAL
I.T.E.P	3 allée des érables	88 000	EPINAL
EHPAD Les Bruyères	9 rue de Courcy	88000	EPINAL
Résidence Le chapitre	15 place de Lattre	88 000	EPINAL
Annexe IME Fontenoy	4 rue Simonet	88 000	EPINAL
Crèche collective	Rue de Cense Figaine	88 000	EPINAL
Maison de Retraite Jean Martin Moye	21 rue Jean Martin Moye	88 130	ESSEGNEY
IMP de Fontenoy le Chateau	1 place Potet	88 176	FONTENOY LE CHATEAU
Foyer résidence Le vinot	12-16 place des déportés	88 400	GERARDMER
Lieu de vie Transhumance	420 route de la Bresse	88 400	GERARDMER
ALTIR Centre d'autodialyse	39 boulevard Kelsch	88 400	GERARDMER
Foyer départemental de l'enfance	12 rue J.J.Rousseau	88 190	GOLBEY
EHPAD du CHI E. Durkheim	13 rue Eugène Lutherer	88 191	GOLBEY
Maison de retraite de la Vologne	34 rue de Lattre de Tassigny	88 640	GRANGES SUR VOLOGNE
Maison de retraite	27 rue de la Clairie	88 250	LA BRESSE
Annexe maison de retraite	29 rue Paul Claudel	88 250	LA BRESSE



Annexe maison de retraite	29 rue Paul Claudel	88 250	LA BRESSE
Lieu de vie Verdine LVD	7 rue de la gène	88 600	LA NEUVEVILLE DVT LEPANGES
Lieu de vie Les crins de l'éveil	La Bigorne	88 210	LE PUID
Maison de retraite	60 rue Charles de Gaulle	88 160	LE THILLOT
IMP A Dedecker Feuillée Dorothee	La feuillée Dorothee	88 340	LE VAL D'AJOL
Maison de Retraite du Val d'Ajol	71 Grande Rue	88 340	LE VAL D'AJOL
Maison de Retraite de Liffol le Grand	1 Chemin derrière la Ville	88 350	LIFFOL LE GRAND
Résidence Le Pont Du Gué	2 rue Avioux	88 350	LIFFOL LE GRAND
EHPAD Hospitalor Les noisetiers	660 rue Machoit	88 800	MANDRES SUR VAIR
Lieu de vie Le nid	2 rue de la chapelle ronde	88 500	MATTAINCOURT
Maison de retraite Val du Madon	Rue du Général de Gaulle	88 500	MATTAINCOURT
Maison de retraite Val du Madon	32 rue Germini	88 502	MIRECOURT
Institut Médico-professionnel de Beau Joly	Avenue Louis Buffet	88 500	MIRECOURT
Foyer du pré Favet	85 rue de Seully	88 410	MONTHUREUX SUR SAONE
Lieu de vie La goutte Hounon		88 210	MOUSSEY
Lieu de vie Les Voitines	8 rue St Epvre	88 420	MOYENMOUTIER
Maison de Retraite Justine Pernot	12 rue du Moulinot	88 300	NEUFCHATEAU
IMT de Rouceux	1569 avenue Division Leclerc	88 300	NEUFCHATEAU
Résidence du Val de Meuse	256 quai Pasteur	88 300	NEUFCHATEAU
Maison de Retraite de Plombières	136 rue Gérard Grivet	88 370	PLOMBIERES LES BAINS
Maison de Retraite St Jean de Portieux	23 bis Eugène Huraux	88 330	PORTIEUX
Maison de retraite	5 rue du Void-Régner	88 700	RAMBERVILLERS
Foyer résidence	1 rue de la mortagne	88 700	RAMBERVILLERS
Crèche les p'tits loups	Quartier Richard	88 700	RAMBERVILLERS
Lieu de vie Oxygène	35 rue de Voirgimont	88 220	RAON AUX BOIS
Maison de retraite	27 rue Jacques Mellez	88 100	RAON L'ETAPE
Maison médicale pour personnes âgées - Léon Werth	12 avenue Julien Méline	88 204	REMIREMONT
Institut d'Enfants la Courtine	Rue Louis Guingot	88 200	REMIREMONT
Maison de Retraite Sainte-Marie	8 rue de la Carterelle	88 200	REMIREMONT
Foyer logement résidence du parc	1 place du batardeau	88 200	REMIREMONT
Foyer Chrysalide 88	10 rue de la Mouline	88 200	REMIREMONT
Résidence La paltrée	13 rue de la Paltrée	88 200	REMIREMONT
Maison de Retraite l'Accueil	6 place Jules Méline	88 200	REMIREMONT
Foyer résidence Le repos	2 rue Jean Baptiste Rouillon	88 360	RUPT SUR MOSELLE
Maison de Retraite Les Saules	170 avenue Jules Ferry	88 290	SAULXURES SUR MOSELOTTE
Maison d'Enfants à caractère sanitaire la Combe	Lieu dit La Combe	88 210	SENONES
Pension de famille La ferme St Simeon	21 rue monseigneur Curien	88 210	SENONES
IME	13 Rue de la Forêt	88 120	ST AME
Maison de Retraite de Foucharupt-St Die	Rue Leon Jacquerez	88 100	ST DIE DES VOSGES
EHPAD 'Les charmes'	2 rue Georges Tronquart	88 100	ST DIE DES VOSGES
ALTIR Centre d'autodialyse	26 rue du nouvel hôpital	88 100	ST DIE DES VOSGES
Foyer logement d'Alsace	Quartier kellerman	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison de Retraite Saint Joseph	5 rue Rovel	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison de Retraite Saint Pierre Fourier	19 avenue de Robache	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison de retraite Foucharupt-St Die	Rue Léon Jacquerez	88 100	ST DIE DES VOSGES
Résidence du parc	12 rue Rovel	88 100	ST DIE DES VOSGES
I.M.E Clair Matin	25 rue du 10°BCP	88 100	ST DIE DES VOSGES
Lieu de vie Adonat	6 impasse prairie d'Heullieufe	88 100	ST DIE DES VOSGES
Lieu de vie La ferme aux enfants	16 chemin des vergers le ville	88 100	ST DIE DES VOSGES
Maison de retraite Le home fleuri	53 chemin de Petinchamp	88 200	ST ETIENNE LES REMIREMONT
Maison de retraite de Saint Genest	5 rue de la chapelle	88 700	ST GENEST
Résidence Antoine	6 rue de l'Agne	88 560	ST MAURICE SUR MOSELLE
Lieu de vie Maison de beau Louis	34 route de Baccarat	88 700	STE BARBE
EHPAD Les Aulnes	305 route de la cartonnerie	88 100	STE MARGUERITE

Centre polyhandicapés Les charmilles	Cité Cuny	88 150	THAON LES VOSGES
Les jardins des cuvières	205 rue de Lorraine	88 150	THAON LES VOSGES
Maison de retraite	4 place jules ferry	88 150	THAON LES VOSGES
Mni crèche	19 rue du marché	88 150	THAON LES VOSGES
Maison de retraite Le Solem	27 rue Jean Moulin	88 120	VAGNEY
Maison de retraite Saint-Joseph	25 rue de la 2 <sup>e</sup> DB	88 270	VILLE SUR ILLON
Résidence du Haut de la Charme	67 rue Jean Bouin	88 000	VITTEL
ALTIR Centre d'autodialyse	Avenue Maurice Barrès	88 000	VITTEL
Résidence d'hébergement Air	68 avenue de Chatillon	88 000	VITTEL
Maison de retraite du petit ban	139 rue Saint Eloi	88 800	VITTEL
Maison de retraite Saint André	29 rue georges Colnot	88 220	XERTIGNY
Lieu de vie La ferme équestre	14 route de Plombières	88 220	XERTIGNY

PREFECTURE DES VOSGES

Annexe IV à l'arrêté n° 2643/2015

LISTE DES DISTRIBUTEURS

Distributeur	Adresse	CP	Commune
ERDF – Agence de conduite de réseaux	1 rue Paul Verlaine	54 310	HOMECOURT
REGIE MUNICIPALE DE LA BRESSE	18 rue du Hohneck	88 250	LA BRESSE
RTE	8, bis rue de Versigny - BP 110	54 601	VILLERS-LES-NANCY CEDEX



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

**CABINET**

**Bureau du Cabinet**

**Pôle « Polices Administratives »**

**A R R Ê T É**

N°1924 – 2015 en date du

**4 DEC. 2015**

**Autorisant une dérogation aux règles de survol à basse altitude  
à la Société « Les 4 vents »**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Aviation Civile ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 réglementant le survol des agglomérations et des rassemblements de personnes et des animaux ;

VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;

VU la circulaire n° 1714 du 22 octobre 1998 de la Direction Régionale de l'Aviation Civile Nord ;

VU la demande par laquelle Monsieur Naïm CHEBENBEG représentant la Société « Les 4 vents » - sise 16-18, rue Foch – 54140 JARVILLE LA MALGRANGE, sollicite une dérogation aux dispositions de l'arrêté du 10 octobre 1957 susvisé, aux fins d'effectuer des survols à basse altitude pour effectuer des prises de vues aériennes, de la surveillance et observations aériennes ;

VU l'avis favorable émis par le Directeur Zonal de la Police aux Frontières, Brigade de Police Aéronautique à METZ ;

VU l'avis favorable émis par la Déléguée Territoriale Lorraine Champagne Ardenne à GOIN ;

**SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;**

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société « Les 4 vents » - sise 16-18, rue Foch – 54140 JARVILLE LA MALGRANGE, est autorisée à déroger aux dispositions de l'arrêté du 10 octobre 1957 sous réserve du strict respect des conditions techniques énumérées en annexe du présent arrêté ;

**Article 2** : Les pilotes devront être en possession de leurs brevets, qualifications, assurances en cours de validité et devront s'assurer que les vols ne les amènent pas dans une zone interdite ;

Les personnels navigants exerçant l'activité particulière devront avoir suivi une formation adaptée et reçu une déclaration de niveau de compétence délivrée par l'un des organismes désignés par l'exploitant pour assurer cette formation.

**Article 3** : La présente autorisation, valable du 07 décembre 2015 au 06 décembre 2016, reste subordonnée à l'observation des prescriptions fixées en annexe et pourra être suspendue dans le cas d'infraction constatée ;

**Article 4** : Tout survol dans un rayon de 300 mètres autour de la Prison d'EPINAL est interdit (coordonnées : 006°28'E et 48°11'20"N (géographiques) et 32 ULU 120-404 (UTM)) ;

**Article 5** : le Directeur de Cabinet du préfet, la Déléguée Territoriale de Lorraine pour l'Aviation Civile, District Aéronautique Lorraine à GOIN, le Directeur Zonal de la Police des Frontières Brigade de Police Aéronautique à METZ, les Sous Préfets de SAINT DIE DES VOSGES et NEUFCHATEAU, le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Vosges à EPINAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au pétitionnaire et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Epinal, le

24 DEC. 2016

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet,

  
Fayçal DOUHANE

Délais et voies de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*